République Française

Département de la Drôme
Commune de Curnier

Registre des Délibérations du Conseil Municipal du 06 février 2024

Séance du 06 février 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Date de convocation : 01/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 février à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Gielly Patricia.

Présents; Patricia GIELLY ; Brigitte LANGOUET ; Sandrine ROSIER ; Géraldine SAVIGNAT, Marie-Thérèse BOURRÉE, Raphaële DELATTRE, Mickaël JOUVE ; Manon BALLANÇAT; Danièle MONIER;

Absents : Stéphane BENBAREK ; Bernard DUCA.

PROCES VERBAL

Mme Gielly ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il est demandé l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 décembre 2023, approbation à l'unanimité.

1/ Schéma directeur d'assainissement des eaux usés (SDAEU), demande de subvention auprès du Département de la Drôme et de l'agence de l'eau, adoption du plan de financement.

Le dossier a été lancé en 2022, et pas suivi en 2023 précise Mme Gielly. **Le** Conseil Municipal lors de la séance du **11 février 2022** a approuvé l'adhésion au service commun de mutualisation - volet « Elaboration et animation du contrat de solidarité de l'Agence de l'Eau pour les communes en ZRR (Zone de revitalisation rurale) ainsi que l'engagement au contrat de solidarité de l'Agence de l'Eau, en co-production avec la CCBDP (contrat signé entre l'EPCI et l'Agence de l'Eau) lors de la séance du 07 juillet 2022.

Les communes membres peuvent donc bénéficier d'un financement afin de permettre un rattrapage structurel de leurs services d'eau potable et d'assainissement.
Suite à l'adhésion de 30 communes et d'un syndicat au service mutualisé porté par la communauté de communes, l'étude d'élaboration du programme de travaux a été lancée dès le mois de mars 2022.

Le bureau d'étude a fait part d'une proposition en juillet 2022 :

SOIT :

Le montant de l'étude et travaux est de 35 850 €

La participation de l'Agence de l'eau 50 % soit 17 925 €

La participation du Département 30 % soit 10 755 €

Le reste à charge pour la commune 20 % soit 7 170 €

Je demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du Département.

Madame Bourrée demande l'explication d'un SDAEU. Ce Schéma directeur d'assainissement est en lien avec le transfert de compétence. Le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées est un document de programmation en matière d'assainissement collectif. Il comprend : un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées -réseau d'assainissement, station(s) d'épuration.

Décision adoptée à : l'unanimité des membres présents et représentés

2/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Provision comptable DECI

Le projet de DECI a commencé en 2021, marché d'étude pour la réalisation du Schéma Directeur de défense extérieure contre l'incendie.

Un dossier de subventionnement, DETR 2021, a été déposé, mais celui-ci a été refusé par l'état par manque de financement. En 2023, le dossier n'a pas été représenté. La DECI est une obligation (LOI n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit), le maire est tenu responsable.

Le plan de financement est:

TRAVAUX	105 055 € HT
DETR 80 %	84 044 €
Reste à charge pour la Commune	21 011 €

ET

Dans l'attente de la réponse de la préfecture, si la réponse est positive, les travaux pourraient démarrer en septembre 2024, la provision ne se ferait pas, au cas où les travaux se seraient reporté en 2025, il me semble judicieux de commencer à provisionner le reste à charge de la commune.

Madame le Maire, demande l'autorisation de faire une provision comptable de 20 000 €, la provision sera reprise au moment du décompte général définitif.

Décision adoptée à : l'unanimité des membres présents et représentés

2/ Demande de dotation DETR/DSIL 2024

La DETR a été déposé en 2021, il convient de redéposer le DOSSIER DETR 2024.
Le projet :
DECI : Mise en place d'une citerne enterrée place du cimetière, deux citernes route des Écloses, 1 PEI sis centre de soins et raccordement à l'ancien réservoir.

Lieu dit de l'opération : CURNIER

L'objectif de la commune est de se mettre aux normes par rapport à la nouvelle réglementation. Il en découle la création d'un service public de défense contre l'incendie, la publication d'un arrêté D.E.C.I mais aussi la création ou la maintenance de Points d'eau incendie (PEI) afin de couvrir le territoire de défense extérieure contre l'incendie.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 105 055 € HT (travaux et imprévus 10 % soit 95 527.50 € + 9 527.50 €).

La commune peut solliciter l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL …),
L'état peut subventionner à 80 %

Décision adoptée à : l'unanimité des membres présents et représentés

3/ Subvention école, *délibération*

Les 3 classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal vont partir en classe verte « **piscine** » du 30 avril au 3 mai. Ils iront au centre « La Jacine » à Bouvantes, dans le Vercors.

« **L'aisance aquatique** » pour les maternelles et le « **savoir nager** » pour les primaires sont des compétences obligatoires à l'école.

Comme il est difficile pour les écoles d'avoir accès à la piscine de Nyons, le RPI a décidé d'organiser cette classe verte. Afin d'équilibrer le budget, il est demandé une aide exceptionnelle aux communes, au prorata du nombre d'enfants résidants sur la commune, 10 pour notre commune.
Il est demandé 70€/enfant. Soit **700€** pour la commune de Curnier.

Le budget du projet est le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Bus	2 300,00 €	SIVOS	1 700,00 €
Classe piscine	8 753,75 €	Communes	3 220,00 €
		Participation parents	4 500,00 €
		Amis du RPI	1 633,75 €
Total	**11 053,75 €**	**Total**	**11 053,75 €**

Participations communes	**Nombre d'enfants**	**Coût**
Sahune	17	1 190,00 €
Curnier	**10**	**700,00 €**
Villeperdrix	9	630,00 €
Montaulieu	6	420,00 €
Montréal	4	280,00 €
		3 220,00 €

Pour équilibrer le budget, les actions des Amis du RPI doivent permettre un apport de **1 633,75 €.**

Dans ces conditions, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de verser la somme de 700 € (sept cents euros) auprès de l'Association Les Gestionnaires N°02620002903, sis le Planas 26110 Curnier, cette association a pour but la gestion financière de la caisse des écoles du RPI Sahune/Curnier.

Décision adoptée à : l'unanimité des membres présents et représentés

République Française

Département de la Drôme
Commune de Curnier

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 06 février 2024

4/ Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Les départements Drôme Ardèche étendent leur collaboration en développant un pôle technique bi-départementale d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement visant à apporter un appui et des conseils pour :

-l'exploitation des services d'assainissement : cette assistance est nommée la SATESE (existe depuis 2006 sur les 2 départements)

- l'assainissement autonome cette assistance est nommée la SATAA service assistance assainissement autonome, cette mission existe en Ardèche depuis 2005 et nouvellement mise en place en Drôme depuis septembre 2023. Le SATAA permet un échange de bonne pratique et de diffusion d'informations tout en construisant un état de la situation de ANC (l'assainissement non collectif en lien avec le SPANC).

-la protection des ressources et l'exploitation des systèmes d'alimentation en eau potable cette assistance est nommée SATEP sera déployée sur les 2 départements à compter de 2024 la SATEP réalise des visites régulières ou spécifiques sur nos installations, ce service apporte des conseils pour le bon entretien des ouvrages, l'amélioration des performances, fuites, qualités de l'eau, elle accompagne sur le choix d'équipements à installer et sur leur positionnement en cas de dysfonctionnement ou de problème de qualité de la distribution de l'eau

Ingénierie publique départementale eau & assainissement (PIEA) : cette assistance, déjà existante en Drôme sera déployée à compter de 2024 sur l'Ardèche.

Mr Jouve demande si cette convention est intéressante. Nous adhérons déjà à la SATESE, nous devons cette année effectuer l'analyse des piézomètres, cela fait partie de la convention et du service, sans devoir faire appel à un laboratoire privé. L'année prochaine, il y aura sûrement l'évacuation des boues à prévoir, là aussi le service accompagnera la commune. Mme Bourrée rappelle qu'une provision comptable est mis en place, Mme Gielly confirme que chaque année une provision de 1 000 € est faite depuis 2013. Concernant l'assainissement non collectif et qui sont non conformes à la législation, ce service va aider les maires à appliquer la police du maire.

Madame le Maire, demande l'autorisation au conseil de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes et de signer la convention.

Décision adoptée à : l'unanimité des membres présents et représentés avec les options suivantes.

SATESE OUI	330 € ANNUEL
SATEP OUI	308 € ANNUEL
INGENIERIE OUI	60 € MENSUEL PAR MISSION SI BESOIN

5/ journée communale

Au regard des ponts du mois de mai, la journée retenue est le 27 avril 2023. Des informations seront mises au fur et à mesure sur PanneauPocket ainsi que sur des flyers. Cette année un service de ramassage des encombrants pourrait être mis en place. Le camion serait utilisé seulement par un élu. Une inscription devra être réalisée. Il n'y aura pas de point de collecte, ceci pour éviter le dépôt de décharges sauvages.

Des travaux d'élagages vont avoir lieu, la haie à la Piboulière, et le nettoyage du cèdre à la salle polyvalente.

Mr Duca, demande si les ronces derrière les barrières vont être nettoyés. Cela est compliqué informe Mme Gielly, les agents vont le faire avec un taille haie afin de ramener les ronces au plus bas, mais les agents ont beaucoup de travail, cette semaine, ils ont fait le faucardage des roseaux de la station d'épurations. Mr Duca demande que la haie derrière les poubelles soit également taillée, l'espace vert à côté de l'abri bus doit également être nettoyé plus régulièrement, Madame Gielly se rendra sur place pour évaluation

Locaux Poubelles

a) Emplacement place de l'Ennuyé, réfection du mur, par suite du sinistre avec la communauté de commune, la commune a reçu le remboursement de l'assurance, une mise en place pour la placette du compostage est en cours.
b) Emplacement RD 94, une dalle devra être réalisée, car les containers ne glissent pas à cause des graviers.
c) Emplacement salle polyvalente, l'emplacement ne convient pas, trop proche des maisons. Mr Jouve propose d'aller voir quel emplacement conviendrait après le conseil. Pour information un message a été envoyé à la mairie de Montaulieu pour leur préciser que leur point collecte est uniquement place de l'Ennuyé.

Le local technique de la station d'épuration a été installé. Des travaux de raccordement et d'électricité restent à faire, des devis seront demandés.

La voie communale n°4, chemin du moulin. Madame Gielly, va réunir tous les acteurs pour la réhabilitation de cette route pour un angle de travail et pour la sécurité de tous, « surtout pour le camping » précise Mme Bourrée. Une réunion va être organisée avec le CEREG, la communauté de commune, le département, l'état, la région et les pompiers.

Mr Jouve indique également que cette route sert de déviation, c'est une déviation itinéraire Bis de la RD 94, rappelez-vous lorsque le Pont a été endommagé, et en cas d'accident sur la RD 94, la VC4 est un vrai danger. Les pompiers interviennent régulièrement au camping, la route est tellement abimée que l'accès devient problématique. En cas de sinistre au camping, les vacanciers et les pompiers ne pourraient pas se croiser. Madame Gielly, indique qu'il y a plusieurs projets pour cette route, soit la route est agrandie, soit des accotements seront réalisés, le montant estimé est de 600 000 €. « Cela n'est pas réalisable » dit Mr Duca, le coût se rapprochera plutôt de 1 000 000 €. Mr Jouve dit que cela fait 15 ans que des travaux doivent être effectués. Madame Gielly va travailler sur les financements.

Ecole : Mme Savignat fait part du projet à venir travailler sur la rénovation et l'aménagement de la cour et notamment amener une réflexion sur sa renaturation. Pour mener à bien ce projet, nous pouvons nous faire accompagner gratuitement par le réseau drômois d'éducation à l'environnement sur la réalisation d'un diagnostic partagé et d'une étude d'opportunité (évaluer l'intérêt du projet), la recherche de financements, la planification du projet, etc...

La première étape consiste à rassembler tous les acteurs (élus, enseignante, parents d'élèves, personnel travaillant à l'école, etc.) autour d'une première rencontre autour des enjeux de la renaturation : pourquoi nous souhaitons faire un projet vers une renaturation et qu'est-ce que cela signifie. Il s'agit lors de cette première rencontre de faire culture commune, avant d'envisager quoique ce soit.

Il est proposé une première rencontre d'informations et d'échanges ce mardi 13 février de 17h30 à 19h30. Sinon, le 5 mars, le 18 ou 19 mars.

République Française

Département de la Drôme
Commune de Curnier

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 06 février 2024

Le 13 février convient aux élus présents qui sont intéressés pour participer à cette première rencontre. Mr Jouve, Mme Langouet, Mme Rosier, Mme Savignat sont intéressés pour participer à la réunion.

Formation PSC1 prévention secours civiques de niveau 1, une formation organisée par la commune de Curnier et les pompiers de Nyons va être organisée. Cette formation se tiendra à la caserne des pompiers à Nyons toute la journée. Une participation à hauteur de 10 € sera demandé à chaque participant, une priorité sera donnée aux personnes inscrites au Plan Communal de Sauvegarde. Un formulaire en mairie est à la disposition des personnes souhaitant s'inscrire. La mairie participe à hauteur de 50 € par participant, une délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

Jardins partagés, une enquête est en cours en mairie. Le règlement du Parc a été rédigé. Concernant le passage à gué, un courrier a été envoyé à la communauté de commune pour la création d'une passerelle. Une formation sur le compostage aura lieu à la communauté de commune le 16 février. Une formation en interne sur la commune sera proposée aux habitants de Curnier.

Séance levée à 19h43

La secrétaire de séance
Danièle MONIER

Le Maire
Patricia GIELLY